



Association artistique « ART-Projekt Worpswede-Deutschland e.V. »

[www.kunstpreis-worpswede.de](http://www.kunstpreis-worpswede.de)

\* \* \* \* \*

## **PRIX ARTISTIQUE WORPSWEDE 2017 - Appel d'offres**

**Thème : AUTO | POUVOIR | MOBILITÉ**

### **Conditions de l'appel d'offres et de l'exposition**

**Pour l'attribution du prix artistique Worpswede 2017, le 22 Septembre 2017**

**et l'exposition itinérante ultérieure des œuvres choisies**

#### **A. Déroulement**

**Phase 1** : la participation au prix artistique Worpswede 2017 est réalisée en soumettant des photos d'au maximum trois œuvres d'art (peintures, sculptures, photos) via un formulaire en ligne. Parmi celles-ci seront choisies, par un jury (« Jury Photo »), les œuvres qui participeront à l'exposition pour le prix artistique.

**Phase 2** : après la livraison des œuvres, un jury détermine les prix suivants :

1er prix de 10 000 €, 2ème prix de 5 000 €, 3ème prix de 2.500 €

#### **B. Données clés**

##### **Dates :**

> Soumission (jusqu'à 3 œuvres) à l'association artistique AP-WD (via téléchargement):

**jusqu'au 31. Mai 2017**

> Annonce des œuvres sélectionnées par le Jury Photo (environ 25) : **30. Juin 2017**

> Livraison des œuvres sélectionnées par le Jury Photo :

**du 21 au 26. Aout 2017**

> Remise des prix avec le vernissage : à Wolfsburg

**22. Sept. 2017, à 17 heures**

Lieu à Wolfsburg : prévu à "Volkswagen Autostadt"

> Exposition itinérante des œuvres sélectionnées (incluant le 1er, 2ème, 3ème prix) de l'année 2017 à (entre autres) Berlin, Worpswede, Brême, Hanovre, Hambourg

## **Règles pour le prix artistique Worpswede 2017 / Disciplines artistiques**

- > Les artistes avec une formation terminée peuvent participer.
- > Il n'y a aucune restriction sur l'origine
- > Disciplines artistiques : peinture, arts plastiques / sculpture, photo
- > Thème : **AUTO | POUVOIR | MOBILITÉ**
- > Les œuvres peuvent être soumises en photo (peinture, sculpture, photo) ou en vidéo (sculpture)
- > max. trois documents à partir de 2013 jusqu'à aujourd'hui
- > Description : réflexions sur les œuvres soumises / les œuvres doivent être fournies avec des titres
- > Biographie / Vita
- > Frais : entre autres pour la gestion et le jury : 35,00 € (moins de 35 ans : 0,00 €), commission de vente : 35 %
- > Déclaration sous serment : les œuvres exposées sont assurées avec une assurance d'exposition
- > Récompenses : 1er prix : 10.000 €, 2ème prix : 5.000 €, 3ème prix : 2.500 €

## **C. Conditions de l'appel d'offres**

### **1. Organisateur**

L'organisateur de l'appel d'offres et de l'exposition est l'association artistique « ART-Projekt Worpswede-Deutschland e.V » à Ebblingen 2b, 29664 Walsrode, (près de Hanovre), représentée par le président Albin Homeyer et le président du conseil, Jasmin Arbabian-Vogel.

### **2. Direction artistique**

L'organisation du prix artistique Worpswede 2017 et l'exposition subséquente à Berlin aura lieu sous la direction artistique de Stefan Lang ([www.lang-malerei.de](http://www.lang-malerei.de)).

### **3. Admission**

Tous les artistes avec une formation terminée en Allemagne et dans d'autres pays européens sont autorisés à participer. Les membres de l'association artistique « ART-Projekt Worpswede-Deutschland e.V. » ainsi que les parents au premier degré et les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

Jusqu'à trois œuvres d'art originales sont autorisées dans les domaines de la peinture, la sculpture / les arts plastiques et la photographie, qui ont été créées par le participant depuis 2013. Pour des raisons techniques, les œuvres de plus d'1,5 x 1,5 mètre ne peuvent pas être acceptées.

Il n'y a aucune restriction quant à la forme d'expression artistique. Ne peuvent pas être exposées dans l'intérêt intrinsèque de l'exposition :

- > les œuvres falsifiées
- > les œuvres fortement restaurées ou endommagées

- > les créations artistiques illimitées et non numérotées
- > les travaux non réalisés par soi-même (sauf les travaux collectifs reconnus)
- > les œuvres auxquelles l'exposant n'a pas de droit d'auteur, plus particulièrement de droit d'usage
- > des exhibitions qui contredisent en paroles et / ou en images le droit en vigueur de la RFA

#### **4. Candidature (Jury Photo)**

Les candidatures sont faites en soumettant les travaux sous forme numérique sur le site Web de l'organisateur ([www.kunstverein-apwd.de](http://www.kunstverein-apwd.de)), en remplissant les champs et par le téléchargement du / des photo(s) en JPG. Le fichier image doit avoir max. 2 Mo et ne pas être inférieur à 300 Ko. Les fichiers image doivent être clairement classés. Par conséquent, il convient de respecter le nom du fichier suivant : nom, prénom, nom commercial / titre.jpg. Jusqu'à trois œuvres peuvent être téléchargées comme des images sous forme numérique.

Dans la « candidature Jury Photo » complètement remplie, des informations sur les œuvres et l'artiste doivent être fournies.

La date limite de présentation des œuvres au « Jury Photo » est le **28 Mai 2017**.

#### **5. Frais**

Pour chaque artiste, quel que soit le nombre d'œuvres soumises (max. 3), des frais de participation et de gestion d'un montant de 35,00 euros (les artistes à partir de 35 ans) est collecté. Ceci doit être versé sur le compte de l'organisateur. Les coordonnées bancaires sont :

Kunstverein ART-Projekt Worpswede-Deutschland e.V.

Compte bancaire : Deutsche Bank AG, Hanovre | Numéro de compte : 035 707 900 | Code banque : 250 700 24

ou bien >> IBAN : DE92 2507 0024 0035 70 79 00 | BIC : DEUTDEDBHAN

Pour le motif du paiement, veuillez indiquer « Kunstpreis Worpswede 2017 » et votre nom et prénom.

Cette contribution doit être reçue dans les deux semaines après l'inscription sur le compte de l'organisateur. En cas de retard des paiements entrants, les inscriptions ne seront pas traitées et ne seront pas prises en compte.

Tous les artistes enregistrés sont sous la catégorie « Artistes » sur le site Web de l'association artistique « ART-Projekt Worpswede-Deutschland e.V. » dans l'ordre alphabétique.

#### **6. Décision du jury et prix**

##### **a) Jury Photo**

Parmi les œuvres soumises en ligne, une sélection à l'exposition du prix artistique sera présentée par le jury désigné par les organisateurs jusqu'au **30 Juin 2017**. Les œuvres sélectionnées des participants et participantes seront annoncées le **15 Juillet 2017**, sur le site Web de **[www.kunstpreis-worpswede.de](http://www.kunstpreis-worpswede.de)**. Les œuvres non mentionnées sont considérées comme non acceptées.

Les artistes dont les œuvres sont acceptées seront informés par e-mail.

## **b) Prix du jury**

Le jury nommé par l'organisateur choisit trois œuvres des œuvres acceptées et livrées pour le prix artistique Wopswede 2017, du **21 au 26 Aout 2017**. Ceux-ci recevront des prix de 10.000 €, 5.000 € et 2.500 €, qui seront payés par virement bancaire.

L'artiste n'a aucun droit d'opposition contre la décision du jury. Le jury ne justifiera pas la non-récompense des œuvres. Les membres du jury sont tenus au secret professionnel. Le critère de jugement est uniquement la prestation artistique de l'œuvre individuelle. Pour cela, les soumissions seront rendues anonymes par l'organisateur, autant que possible, avant la présentation au jury.

Chaque artiste se soumet au jury et à ces conditions d'exposition. L'exposant n'a pas le droit d'opposition contre la décision. Toutes les œuvres acceptées restent à la disposition de l'organisateur pendant la durée de l'exposition. La mise en place des images et des sculptures est effectuée par une commission à huit clos.

## **7. Livraison et étiquetage des œuvres**

Les œuvres sélectionnées par le Jury Photo sont à livrer du **21 au 26 Aout 2017**, entre 9 heures et 17 heures, au siège de l'association artistique « ART-Projekt Wopswede-Deutschland e.V. », à Ebbingen 2 b, 29664 Walsrode en personne ou par la poste, par service de messagerie ou par transporteur à ses propres frais et risques. Les œuvres livrées ou reçues en retard ne seront pas considérées.

Un formulaire de livraison dûment rempli doit être fermement fixé (avec le nom de l'artiste et la déclaration de valeur), avec un duplicata du formulaire à remettre en main propre pour chaque œuvre. Ces formulaires peuvent être téléchargés sur le site Web de l'organisateur à partir de la date de notification des œuvres sélectionnées (**15 Juillet 2017**).

Une courte biographie avec l'évolution artistique (max. 1/2 page A4) est à joindre également, tout comme une description de l'œuvre présentée.

## **8. Collecte des œuvres après l'exposition**

Les œuvres exposées peuvent être récupérées le lendemain de la cérémonie de remise des prix (**22/09**), le **24 Septembre 2017**, à ses propres frais et risques. La responsabilité de l'organisateur est exclue à cet effet.

Après la cérémonie de remise des prix à Berlin, l'organisateur prévoit une exposition itinérante à Berlin, Wopswede, Brême, Hanovre, Hambourg et Cologne. Les artistes, qui souhaiteraient que leurs œuvres participent à cette exposition itinérante, n'ont pas besoin de les récupérer **le 24 Septembre 2017**.

## **D. Conditions d'exposition**

1. Si une œuvre a été acceptée pour l'exposition du prix artistique, celle-ci ne peut plus être retirée par l'exposant (artiste) avant la fin de l'exposition. Pendant l'exposition, les œuvres vendues doivent être laissées jusqu'à la fin de celle-ci.

### **2. Condition et équipement des œuvres :**

Les œuvres doivent être munies d'une étiquette cartonnée dûment remplie. Les œuvres doivent être sèches et solidement fixées. Les œuvres fractionnées doivent être données avec un système de suspension cohérent.

Les images doivent être absolument munies d'un système de suspension stable (avec un cadre et des anneaux). Les œuvres qui n'ont aucun système de suspension peuvent être rejetées plus tard par le comité d'installation.

L'artiste doit livrer les supports ou podiums nécessaires pour les sculptures / arts plastiques ou les objets qui ne doivent pas être placés au sol.

Aucune responsabilité ne sera acceptée pour les verres et pour tous dommages aux œuvres par des éclats de verre.

Pour les cas exceptionnels et les doutes juridiques, le comité d'installation se réserve le droit de rejeter des œuvres.

3. Les prix des images sont à préciser y compris les cadres.

**4. Vente des œuvres :** chaque exposant accepte et donne tacitement son accord au contrat, que son œuvre acceptée pour l'exposition (le cas échéant ses œuvres) soit vendue au prix initialement indiqué.

Chaque exposant doit indiquer la valeur de l'œuvre à l'inscription. Après la soumission des œuvres, l'exposant n'est pas autorisé à modifier le prix d'achat.

5. L'association artistique « ART-Projekt Worpswede-Deutschland e.V. » est autorisée à reproduire gratuitement les œuvres acceptées pour l'exposition dans une version en ligne ou une documentation imprimée, tout comme pour la presse et le travail de relations publiques. Un dépliant ou un catalogue peut être aussi imprimé. Tout type de copie, de reproduction et le traitement ultérieur des photos des œuvres exposées à d'autres fins par des tiers non autorisés est interdite.

6. Les dates mentionnées pour l'appel d'offres sont décisives pour la livraison / l'envoi et la collecte des œuvres présentées. L'artiste s'engage à respecter ces dates.

7. Les œuvres acceptées pour l'exposition seront assurées pendant la période d'exposition.

8. Le lieu d'exécution pour toutes les obligations par rapport à « l'exposition du prix artistique », l'exposition itinérante ultérieure et la vente d'œuvres d'art exposées est à Isernhagen.

## **E. Clauses finales**

En soumettant son inscription et la mise à disposition (en ligne) des photos d'œuvres pour « l'exposition du prix artistique » et l'exposition itinérante subséquente, le / la déclarant(e) accepte sans réserve toutes les conditions précédentes.

En février 2017

Kunstverein ART-Projekt Worpswede-Deutschland e.V.

Albin Homeyer

Stefan Lang

Président de l'association

Conseiller / Directeur artistique

>>> [www.kunstpreis-worpswede.de](http://www.kunstpreis-worpswede.de)